

fiions sérieusement le projet de loi ou que nous le rejetions.»

Voici ce qu'a dit le sénateur Frith au sujet de la taxe sur les produits et services: «Nous nous opposons au principe du projet de loi, mais nous n'avons pas l'intention d'en retarder indûment l'adoption». Maintenant, il dit que les sénateurs vont en empêcher l'adoption.

Le sénateur Hébert a dit ceci à propos du projet de loi C-55: «Les représentants non élus devraient céder le pas aux représentants élus et laisser la population choisir un nouveau gouvernement.» S'il y a une fausse logique, c'est bien celle de l'autre endroit, appuyée par les libéraux de la Chambre, qui disent: «Ce projet de loi ne nous plaît guère. Nous voulons que le Sénat en empêche l'adoption.»

M. Duhamel: Déclenchez les élections.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils disent cependant qu'ils appuient la suprématie de la Chambre des communes. Qu'ils cessent de jouer sur les deux tableaux!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle a trait à la dernière histoire d'épouvante liée à la campagne de désinformation sur la TPS qu'a menée son ministère au coût de plusieurs millions de dollars.

Dans cette affaire, maintenant reprise par tous les journaux, Air Canada, la plus grande société aérienne du Canada, a affirmé à un consommateur la semaine dernière qu'elle était obligée de percevoir à l'avance la TPS de 7 p. 100 sur le prix d'un billet d'avion pour un voyage qui sera effectué l'an prochain. La société a même ajouté que si le consommateur refusait de payer, sa réservation serait annulée.

Voici ma question: Le ministre ordonnera-t-il aujourd'hui même à son ministère de faire savoir à toutes les entreprises du Canada qu'elles n'ont ni l'obligation légale, ni le droit d'exiger le paiement anticipé d'une taxe qui n'est pas encore sanctionnée par une loi?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président, parce que je l'ai fait le 9 août dernier.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre censé protéger les droits des consommateurs canadiens.

Questions orales

Comment le ministre des Consommateurs et des Sociétés a-t-il pu siéger aux réunions du Cabinet et appuyer la campagne de propagande de plusieurs millions de dollars qui a semé la confusion chez les consommateurs canadiens, et quelles mesures entend-il prendre dès aujourd'hui pour informer les consommateurs de leur droit de refuser de payer à l'avance la taxe sur les produits et services de 7 p. 100?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens de le dire, le 9 août dernier, j'ai informé les Canadiens des règles transitoires au moyen de lettres d'information et de communiqués de presse. Nous avons continué d'informer les Canadiens et j'ai été très clair la semaine dernière lorsque j'ai déclaré qu'aucun consommateur n'était obligé de payer la TPS avant le 1^{er} janvier 1991 et qu'aucune entreprise n'était obligée de percevoir cette taxe avant le 1^{er} janvier 1991, mais que les entreprises devraient le montant de taxe applicable aux achats effectués entre le 1^{er} septembre 1990 et le 1^{er} janvier 1991, si ces achats sont visés par la taxe. Puisque le député s'intéresse tant à la TPS, je lui suggère d'aller à l'autre endroit faire respecter la démocratie plutôt que de tenter de tromper les gens en posant des questions irresponsables comme il le fait.

* * *

LE SÉNAT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En dépit des assurances que nous a données la ministre de la Justice hier, on craint beaucoup que le gouvernement, dans sa hâte de faire adopter de force la TPS, ait commis une sérieuse erreur en nommant ce onzième sénateur pour représenter le Nouveau-Brunswick.

Si le premier ministre avait bien connu la disposition qui lui a permis de faire du remplissage, une disposition qui exigeait qu'il nomme huit sénateurs ou quatre, il aurait su que la nomination de quatre sénateurs exigeait que l'un d'entre eux représente les Maritimes alors qu'en nommant huit sénateurs, il fallait que deux d'entre eux viennent de cette région.

Pour la gouverne du premier ministre, je lui rappelle qu'il ne pouvait pas combler plus d'un siège représentant les Maritimes sans rompre l'équilibre qui existe entre le Sénat et les Communes. Mais puisque qu'il n'y avait qu'un seul siège vacant pour les Maritimes au Sénat, le premier ministre ne pouvait pas nommer plus de quatre nouveaux sénateurs.